

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE EMPLACEMENT SUR QUAI A LOUER BATIMENT C1 - 20 M² SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION



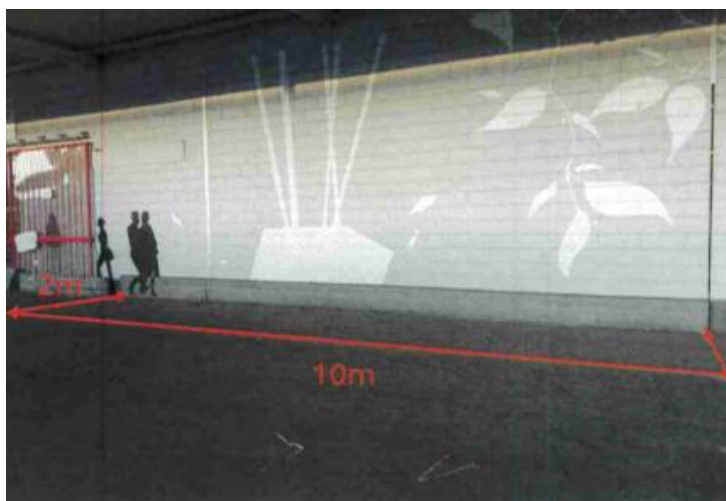
Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Emplacement d'une surface de 20 m², avec comme activité le stockage de chariots vides exclusivement, sans présence d'acheteurs et/ou sans activité de prise de commandes. L'emplacement est livré brut sur la zone de quai Val de Loire, il sera délimité par un agent assermenté du secteur.

Localisation et secteur : Situé au cœur du secteur horticulture et décoration, quai du Val de Loire, porte de Chevilly-Larue.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



- **Bâtiment** : c1
- **ESI** : 01/C1Q/00/T/*
- **Surfaces** : 20 m²
- **Disponibilité du bien** : Immédiate sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activité à usage de stockage de chariots vides exclusivement.
 - Respect des activités du secteur
 - Non divisible et non extensible

Demandez à visiter ce bien ! 06 48 43 25 08

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

	REDEVANCES (€HT/M ² /AN)	CHARGES (€HT/M ² /AN)	DEPOT DE GARANTIE
TERRAIN	26,39€	Néant	132,00€

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **17/10/2025 à 16H00**



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15 %

- 🇫🇷 Produits d'origine française. ★★
- 🏆 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
- 🇫🇷 Produits transformés en France. ★
- 🤝 Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
- 🍷 Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
- 🍷 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
- 📄 Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

EMMANUEL JACQ

Direction commerciale

emmanuel.jacq@semmaris.fr

+33 1 41 80 89 08- +33 6 48 43 25 08



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr